**Stage - M1 mention « droit public » 2019/2020**

Afin d’obtenir le nom et les coordonnées de l’enseignant référent de votre convention, vous devrez **impérativement** vous présenter au bureau :

- E. 13 avant de saisir votre convention de stage et de prendre rendez vous avec le bureau de stages de l’Université.

L’étudiant-e qui fait le choix du *stage* en relation avec les métiers du droit public devra préalablement avoir défini un projet professionnel. Ce stage est d’une durée de 15 jours minimum. Il doit être fait durant l’année universitaire, y compris durant les mois d’été, peut être fractionné (1 jour par semaine par exemple) car il ne doit pas obliger l’étudiant à manquer plus d’une semaine de cours. Il peut avoir été réalisé pendant l’été précédent les cours de master 1.

Quelle que soit la situationn le stage doit être validé par la responsable du master (Mme Boussard ou Mme CLUZEL) et fait l’objet d’une convention avec la structure d’accueil. Le rapport de stage devra  justifier le choix du stage au regard du projet professionnel, présenter l’organisme d’accueil et évoquer les questions juridiques de droit public qui auront été rencontrées pendant le stage.

Il fait également l’objet d’une évaluation de la part de l’organisme d’accueil (fiche à remplir).

**Le rapport ne saurait dépasser 25 pages (annexes comprises) et devra être déposé auprès du secrétariat pédagogique des M1,** auprès du secrétariat de M1 (bureau E. 06), au plus tard le vendredi 15 mai 2020

Le dépôt du rapport de stage accompagné de la fiche d’évaluation est nécessaire à la validation du stage et donc de la première année de master.